



Dossier du BHI N° S3/7020

LETTRE CIRCULAIRE N°
78/2008
6 octobre 2008

PUBLICATION SPECIALE DE L'OHI N° 23 « LIMITES DES OCEANS ET DES MERS »

Référence : LC 86/2007 du 26 septembre 2007

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La LC 86/2007 rendait compte des résultats des discussions tenues lors de la XVII^e Conférence hydrographique internationale (CHI) sur les développements susceptibles d'aboutir à la publication de la quatrième édition de la Publication spéciale de l'OHI N° 23 (S-23), « limites des océans et des mers » ainsi que de l'absence d'accord entre les Etats membres concernés par la question de l'appellation de la zone comprise entre la péninsule coréenne et l'archipel japonais. Le BHI n'a pas reçu de commentaires des Etats membres en réponse à la lettre en référence ci-dessus.

2 Pendant ce temps, le comité de direction continue de recevoir des demandes régulières d'informations sur la S-23 auxquelles il n'est pas capable de répondre de manière satisfaisante, étant donné que la troisième édition existante date de 1953 et qu'elle est donc périmée. Il convient de noter que des demandes ont récemment été formulées par l'ISO, par SeadataNet C et le groupe « Marine XML Steering Group » de la COI, par la Commission européenne, par des universités et par des sociétés d'édition, entre autres. En outre, le Comité de direction ne peut même pas préciser quand la quatrième édition sera disponible. Cette incapacité à répondre à la question et aux demandes a un impact négatif sur la crédibilité de l'Organisation.

3 Lors de la 13^e réunion de la commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB) qui a eu lieu à Rostock, Allemagne, du 19 au 21 août 2008, l'Allemagne a demandé au représentant du BHI, le capitaine de vaisseau Robert Ward, d'informer les membres de la commission de l'état d'avancement de la publication S-23 et de tous les développements concernant la possibilité de publier une quatrième édition. La réponse apportée par le capitaine de vaisseau Ward est conforme au paragraphe 2 qui ne fait état d'aucun progrès qui permettrait la publication de la S-23.

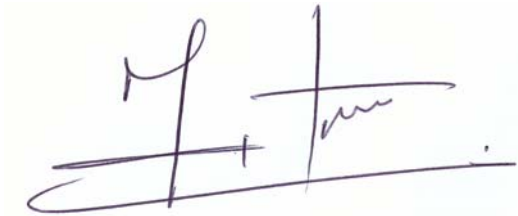
4 Au cours de la discussion qui a suivi, les membres de la CHMB ont convenu qu'il était urgent de fournir des informations actualisées sur l'appellation des zones maritimes, notamment pour les zones comme celle de la région de la Baltique, entre autres. S'il s'avérait impossible de publier une quatrième édition de la S-23, pour quelque raison que ce soit, la CHMB suggérerait

que l'on envisage de publier un document de l'OHI, organisé sur une base régionale, qui listerait les noms convenus et recommandés par la commission hydrographique régionale (CHR) pertinente. L'évolution et la gestion de ce document serait donc similaire, par nature, à celles de la M-11 qui présente les programmes de cartes internationales, tels que convenus et coordonnés, principalement par les CHR. Dans l'intervalle, la troisième édition de la S-23 pourrait continuer de servir de document de référence aux régions pour lesquelles on ne dispose pas encore d'une référence convenue et plus à jour. La CHMB a conclu ses discussions en chargeant le Comité de direction de sonder l'opinion des Etats membres quant à sa suggestion.

5 Il est demandé aux Etats membres d'indiquer s'ils acceptent ou pas de développer la S-23 sur une base régionale, comme suggéré par la CHMB et de fournir leurs commentaires, en complétant le formulaire joint et en le faisant parvenir au Bureau, au plus tard le **28 novembre 2008**. En fonction des réponses et des commentaires reçus, le comité de direction informera les Etats membres de la manière dont la question peut encore progresser.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Maratos', written over a light blue rectangular background.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Annexe : Formulaire de réponse

FORMULAIRE DE REPONSE
(A faire parvenir au BHI avant le 28 novembre 2008
Courriel : info@ihb.mc - Télécopie : +377 93 10 81 40)

Etat membre :

Contact :

Courriel:

Approuvez-vous la proposition de la CHMB relative à un programme régional pour la S-23 ?

OUI

NON

Commentaires:

...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nom/Signature : Date :